CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E35222** **VALABLE JUSQU'AU** **05/12/2026**

ÉDITÉ LE 22/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 05/12/1994

Forme juridique : SARL

Capital : 229 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LONS

Siret : 399 165 893 00039

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 7118500

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000010353565604

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000010353565604

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2025

Raison sociale : MIRALUVER

23 AVENUE MARCEL DASSAULT
64140 LONS

Téléphone : 0671229399 **Fax :** 05 59 72 12 21

Portable : 06 71 22 93 99

Responsabilité légale :
ROMAGNY ALEXANDRE GÉRANT / ROMAGNY DIDIER GÉRANT / ROMAGNY CÉDRIC GÉRANT

Site Internet : www.miraluver-pau.com

E-mail : aromagny@miraluver-pau.fr

Effectif moyen : 19 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 2 402 097 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4711	Produits verriers (Technicité courante)	7	21/09/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025